

Combattre les idées fausses en 10 questions / réponses

Les coûts de gestion mutualistes de l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires

Suite à la publication du rapport conjoint IGAS/IGF sur les coûts de gestion de l'assurance maladie qui, pour mémoire, planifie la fin de la gestion mutualiste des fonctionnaires, la Mutualité Fonction Publique s'est exprimée par voie de communiqué de presse le 23 décembre dernier, contestant les conclusions du rapport jugées pour le moins contradictoires et trop hâtives.

Pour rétablir la vérité sur la gestion du régime obligatoire (RO) d'assurance maladie par les mutuelles de fonctionnaires, la MFP répond à 10 questions clés pour en finir avec les idées reçues !

Pourquoi les mutuelles sont-elles gestionnaires du régime obligatoire des agents publics ?

	Vrai / Faux	Pour preuves ...
<p>- 1 -</p> <p>La gestion du RO des fonctionnaires par leur mutuelle serait une « anomalie »</p>	Faux	<p>Il s'agit d'une décision historique et non d'une « anomalie » : précurseurs et bien avant 1945, les fonctionnaires se sont regroupés via les « assurances sociales » pour organiser leur protection sociale compte tenu des obligations professionnelles liées à leur statut.</p> <p>En 1945, lors de la mise en place de la « Sécurité sociale pour tous », les fonctionnaires ont conservé un régime particulier d'assurances sociales, au sein du Régime Général, géré par les mutuelles de la fonction publique, à l'instar des caisses primaires pour les salariés de droit privé.</p> <p>Cette spécificité a ensuite été entérinée par la loi Morice de 1947 relative à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires.</p>

Les mutuelles de fonctionnaires sont-elles reconnues comme étant des gestionnaires de qualité et efficaces ?

	Vrai / Faux	Pour preuves ...
<p>- 2 -</p> <p>Les mutuelles de fonctionnaires apportent une plus-value à la gestion du RO des agents publics</p>	Vrai	<p>Les mutuelles de fonctionnaires, organisées en filières professionnelles, assurent une gestion répondant au mieux aux besoins spécifiques de la population couverte.</p> <p>Les dirigeants mutualistes sont eux-mêmes des fonctionnaires, renforçant ainsi l'attachement identitaire des assurés mutualistes à leur mutuelle.</p> <p>Les mutuelles de fonctionnaires gèrent à la fois le RO et le RC, ce qui offre des avantages aux bénéficiaires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alors que tous les observateurs sont unanimes pour pointer l'importance de la prévention et de la gestion du risque dans le coût des soins de santé, l'IGAS et l'IGF¹ soulignent que « <i>les mutuelles sont (...) en mesure d'avoir une vision complète des consommations de soins de leurs adhérents et pourraient proposer une gestion du risque ou de la prévention mieux ciblée</i> ». - Cela leur permet d'accompagner, de manière plus efficace, leurs bénéficiaires dans leur parcours de soins, mais également de pouvoir mener des études exclusives sur l'évolution du reste à charge réel de leurs bénéficiaires. - Au surplus, à travers cette politique de gestion du risque et de prévention ciblée, au travers des réseaux qu'elles ont développés, les mutuelles génèrent une baisse des frais de soins de santé et donc des coûts de gestion. - Enfin, les mutuelles de fonctionnaires facilitent l'identification des relevés de prestations et des remboursements pour les adhérents grâce au « guichet unique ».
<p>- 3 -</p> <p>Les mutuelles de fonctionnaires gèrent moins bien le RO que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)</p>	Faux	<p>Les Contrats Pluriannuels de Gestion que les mutuelles signent avec l'Assurance Maladie sont garants de la bonne qualité du service rendu par les mutuelles à leurs bénéficiaires grâce à un système de bonus/malus appliqué à des indicateurs de qualité de gestion effectuée (indicateurs de performance, de contrôle et de qualité du service rendu). La CNAMTS constate et reconnaît cette qualité de gestion car les résultats obtenus par les mutuelles de fonctionnaires leur ont permis d'obtenir une majoration de leurs remises de gestion.</p> <p>De plus, les audits réguliers menés par les CPAM sont très satisfaisants. Ils démontrent que les mutuelles de la fonction publique gèrent le RO en maîtrisant les risques liés aux opérations financières qu'elles réalisent. Elles contribuent ainsi à la certification des comptes de la branche maladie par la Cour des comptes.</p> <p>Enfin, les (r)évolutions technologiques connues ces dernières années ont permis des améliorations significatives de l'efficacité de la gestion du RO, pour tous les gestionnaires, au prix d'investissements considérables. Mais à la différence de certains gestionnaires, les mutuelles de fonctionnaires ont pris en charge une grande partie de ces coûts sur leurs fonds propres.</p>

¹ Rapport IGAS/IGF daté de septembre 2013 sur les coûts de gestion de l'assurance maladie - Annexe III – page 13

La gestion mutualiste du RO des agents publics coûte-t-elle trop cher ?

	Vrai / Faux	Pour preuves ...
- 4 - La gestion combinée du RO et du RC coûte moins cher	Vrai	L'IGF et l'IGAS ² indiquent que « <i>en termes de coûts, les données (...) montrent une gestion combinée du RO et du RC moins coûteuse que les gestions distinctes</i> ».
- 5 - La rémunération des mutuelles de fonctionnaires pour mener cette gestion coûte très cher à la collectivité	Faux	La gestion du RO par les organismes tiers est rétribuée par les remises de gestion, négociées tous les 4 ans, calculées en référence au coût de gestion moyen constaté par l'ensemble des CPAM. Comme l'indiquent l'IGAS et l'IGF ³ , cette rétribution n'a pas cessé de décroître depuis 2005 (-11,6% depuis entre 2005 et 2011), cette baisse démontrant par là-même les importants gains de productivité réalisés par les mutuelles.
- 6 - Les mutuelles de fonctionnaires se font de la marge sur cette activité	Faux	A l'instar des CPAM, les mutuelles ont sans cesse diminué leurs coûts de gestion. Si leur efficience est au moins aussi élevée que celle des CPAM, certains de leurs investissements, notamment informatiques, n'entrent pas dans le périmètre des remises de gestion. De fait, ces remises de gestion couvrent à peine les investissements des mutuelles de fonctionnaires qui, par conséquent, n'engrangent aucun bénéfice sur les sommes versées.
- 7 - La gestion des mutuelles de fonctionnaires est efficiente car elles ont su rationaliser leur réseau de gestion	Vrai	Depuis la seconde moitié des années 2000, les mutuelles gestionnaires du RO ont entrepris des actions de rationalisation de leur réseau avec la création de centres de traitement spécialisés plus performants et donc plus efficaces : affiliation, accueil physique et téléphonique ; traitement des feuilles de soins et remboursement ; réorganisation des centres de gestion. Le niveau de maîtrise des risques par les mutuelles de fonctionnaires est reconnu par la CNAMTS (résultats des plans maîtrise socle (PMS) supérieurs à 80 % pour toutes les mutuelles gestionnaires).

² Annexe III – pages 13 et suivantes du rapport cité supra

³ Annexe III – pages 5 et suivantes du rapport cité supra

Et si la gestion mutualiste du RO était assurée par les CPAM ?

	Vrai / Faux	Pour preuves ...
<p align="center">- 8 -</p> <p>Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) sont en capacité d'absorber la gestion de quelque 6 millions d'agents publics</p>	Faux	<p>L'intégration de la gestion des fonctionnaires par les CPAM équivaut à l'absorption de quelque 10 % de la population actuellement gérée par elles.</p> <p>Cette hausse d'activité très conséquente pour les CPAM nécessiterait pour le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'intégration concomitante du personnel salarié dédié au RO des mutuelles : les CPAM, d'ores et déjà saturées et en effectifs réduits par plus de 5 années de RGPP/MAP, ne seraient pas en mesure, à effectif constant, d'y faire face (un parallèle peut être fait avec la réalité des CAF obligées de fermer leur accueil pour liquider le stock de dossiers ou des CARSAT en retard sur la liquidation des droits à la retraite avec toutes les conséquences sur le plan social...). En outre, les difficultés rencontrées lors de l'intégration de la CAMIEG⁴ ou au niveau du RSI illustrent parfaitement les difficultés auxquelles se heurteraient les CPAM ; ○ l'adaptation des moyens et des outils de gestion de l'Assurance Maladie, ces derniers ayant aujourd'hui atteint leurs limites.
<p align="center">- 9 -</p> <p>La gestion du RO par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) permettrait d'économiser 142 millions d'euros de fonds publics</p>	Faux	<p>Comment ? Si les CPAM reprennent les salariés des mutuelles, où sont les économies ?</p> <p>En outre, aujourd'hui, les mutuelles sont rémunérées via les remises de gestion sur la base du coût moyen observé dans les CPAM. Il n'est pas certain que l'intégration de 6 millions d'assurés supplémentaires dans le réseau des CPAM se fasse à coûts constants pour lesdites CPAM. Or, si le coût moyen des CPAM augmente, alors ce nouveau coût de gestion risque fort de dépasser le montant des remises de gestion, pour une qualité de services rendus, au moins dans un premier temps, moindre.</p> <p>De plus, selon les calculs des mutuelles de fonctionnaires, si l'ensemble des CPAM était rémunéré sur la base des fonds accordés aux mutuelles de fonctionnaires pour la gestion du RO, cela générerait quelque 240 millions d'euros d'économies à la collectivité.</p>
<p align="center">- 10 -</p> <p>Les agents publics sont attachés à la gestion de leur RO par leur mutuelle</p>	Vrai	<p>Selon l'enquête TNS Sofres de 2011, 89% des adhérents mutualistes fonctionnaires plébiscitent la gestion de leur RO par leur mutuelle et 86 % se déclarent attachés à leur régime particulier d'assurance maladie et à sa gestion par leur mutuelle (<i>résultats affichés par l'IGAS et l'IGF</i>⁵).</p>

⁴ Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières

⁵ Annexe III – page 13 du rapport cité supra

Le système actuel, reposant sur plusieurs opérateurs gestionnaires du RO d'assurance maladie qui travaillent en coopération constante, conduit à une saine émulation, qui ne peut qu'être bénéfique à tous.

La préconisation de l'IGAS et de l'IGF d'aboutir, à terme, à la concentration des acteurs autour de seulement deux opérateurs évince ce bénéfice. Les situations oligopolistiques n'ont, au surplus, pas fait la preuve de leur efficacité.

Les mutuelles de fonctionnaires sont des militantes de la protection sociale obligatoire et agissent comme des partenaires actifs des Caisses d'Assurance Maladie, avec lesquelles elles travaillent à améliorer le service social rendu aux adhérents et assurés sociaux.

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par **Serge BRICHET** - regroupe aujourd'hui 23 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2014, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités, et 6,5 millions de personnes protégées ; 3,6 milliards de cotisations encaissées (vie et non vie) ; plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).



Contact : Laurence Tribillac au 01 44 10 87 22 / laurence.tribillac@mfp.fr